

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

8 MAI 1951.

Le Comité spécial des Affaires des anciens combattants se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. L. A. Mutch.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Avant d'aborder l'étude du principal article au programme, il nous faut régler une ou deux questions. Vous aurez bientôt devant vous un graphique illustrant le mode d'application du supplément aux pensionnés inemployables; ce graphique constitue le fond du sujet qu'il nous faudra examiner. Le secrétaire ferait bien maintenant de vous lire le rapport que le sous-comité directeur a rédigé à la suite de sa séance de vendredi dernier.

Le SECRÉTAIRE: (Il lit:)

1. La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 8 mai, à 11 heures du matin, en vue d'étudier le poste n° 650 des Crédits supplémentaires.
2. A cette séance de mardi, les représentants du ministère des Affaires des anciens combattants expliqueront le projet d'aide pécuniaire aux anciens combattants inemployables et les règlements qui s'y rapportent.
3. Conformément à l'usage établi dans les comités antérieurs des Affaires des anciens combattants, l'actuel Comité n'examinera pas les cas particuliers; il ne prendra en considération les vœux formulés par les organisations d'anciens combattants que s'ils sont soumis par leurs chefs fédéraux.
4. La Légion canadienne et le Conseil national des Associations canadiennes des anciens combattants devront être invités à paraître sous peu devant le Comité.
5. Dès que seront entendus les représentants des organisations nationales d'anciens combattants et que seront introduites à la Chambre toutes les mesures législatives proposées à l'égard des anciens combattants, le Comité décidera du choix des autres témoins à entendre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez tous entendu la lecture du rapport du sous-comité directeur. Êtes-vous en faveur de son adoption? Y en a-t-il qui s'y opposent?

Adopté.

Comme vous le savez, le but principal de la réunion de ce matin est de faire connaître aux membres du Comité et aux organisations intéressées d'anciens combattants certains détails du problème que représente le bref exposé budgétaire du crédit supplémentaire dont il a été question à la Chambre l'autre jour et dont celle-ci nous a confié l'étude. Pour commencer, il a été convenu par le sous-comité directeur que notre façon de procéder consistera à inviter le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère à nous exposer les propositions générales, après quoi il vous sera donné, en toute liberté bien entendu, de les discuter de quelque façon qui vous plaira.

Je vous demanderai de prendre connaissance du document que vous avez devant vous et de noter les questions que vous voudrez bien poser. Nous vous